

	LSUN	Version 16.1
	Fiche 11 - Saisie manuelle du bilan par le conseiller principal de l'éducation	

Cadre réservé à l'académie

QUI ?

Ce cas d'usage est à destination des :

- Conseiller Principal d'Education (CPE).

Conditions :

- Pour accéder à l'application LSUN, le Conseiller Principal d'Education (CPE) doit avoir un compte dans l'annuaire académique des personnels ;
- En cas d'affectation multiple, le Conseiller principal d'éducation doit choisir l'établissement sur lequel il souhaite travailler ;
- Le paramétrage doit être positionné sur "Saisie manuelle" ;
- Les périodes pédagogiques créées et les périodicités des structures définies par le chef d'établissement dans le module Périodes.

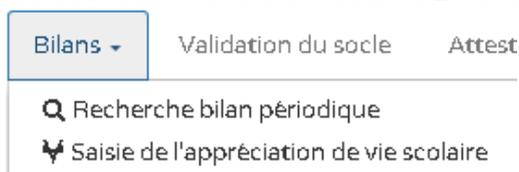
QUOI ?

La fonctionnalité de saisie/modification manuelle du bilan dans LSUN est réservée aux établissements n'utilisant pas de logiciels de suivi des acquis scolaires.

Le conseiller principal d'éducation peut :

- consulter le bilan périodique des élèves de son établissement ;
- saisir/compléter toutes les données de vie scolaire en vue de la préparation du conseil de classe.

Il accède aux fonctionnalités via les 2 menus suivants :



1. Bilans/Recherche bilan périodique :

Cette fonctionnalité lui permet d'accéder au bilan périodique d'un ou plusieurs élèves.

2. Bilans / Saisie de l'appréciation de vie scolaire :

Cette fonctionnalité permet d'accéder aux données de vie scolaire d'une classe.



COMMENT

A - Recherche de bilan périodique

Depuis le menu 'Bilans / Recherche bilan périodique', le conseiller principal d'éducation peut accéder au bilan périodique d'un ou plusieurs élèves.



1 – Sélectionnez ce menu : 'Recherche bilan périodique'

2 – Sélectionnez la division et la période

3 – Utilisez les filtres pour modifier la sélection : structure, période, nom et prénom de l'élève

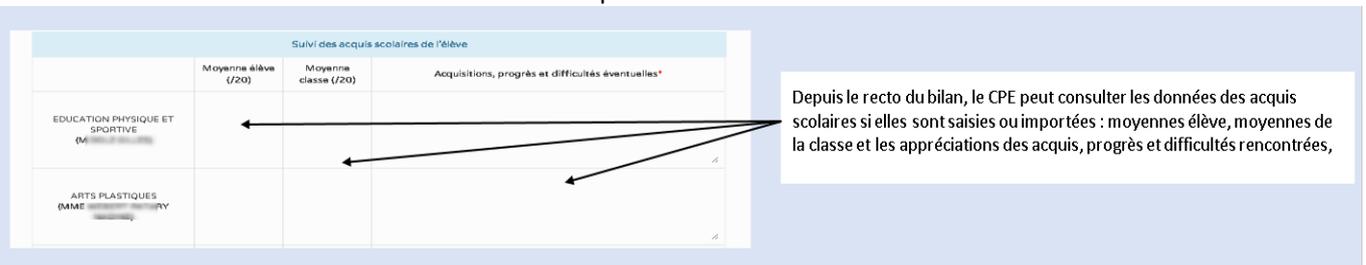
4 – Cliquez sur cette icône pour consulter le bilan

5 – Cliquez sur cette icône pour initier le bilan

Une fois la sélection d'élèves réalisée, le Conseiller principal d'éducation peut accéder au bilan périodique d'un élève en cliquant sur l'icône 👁 / +

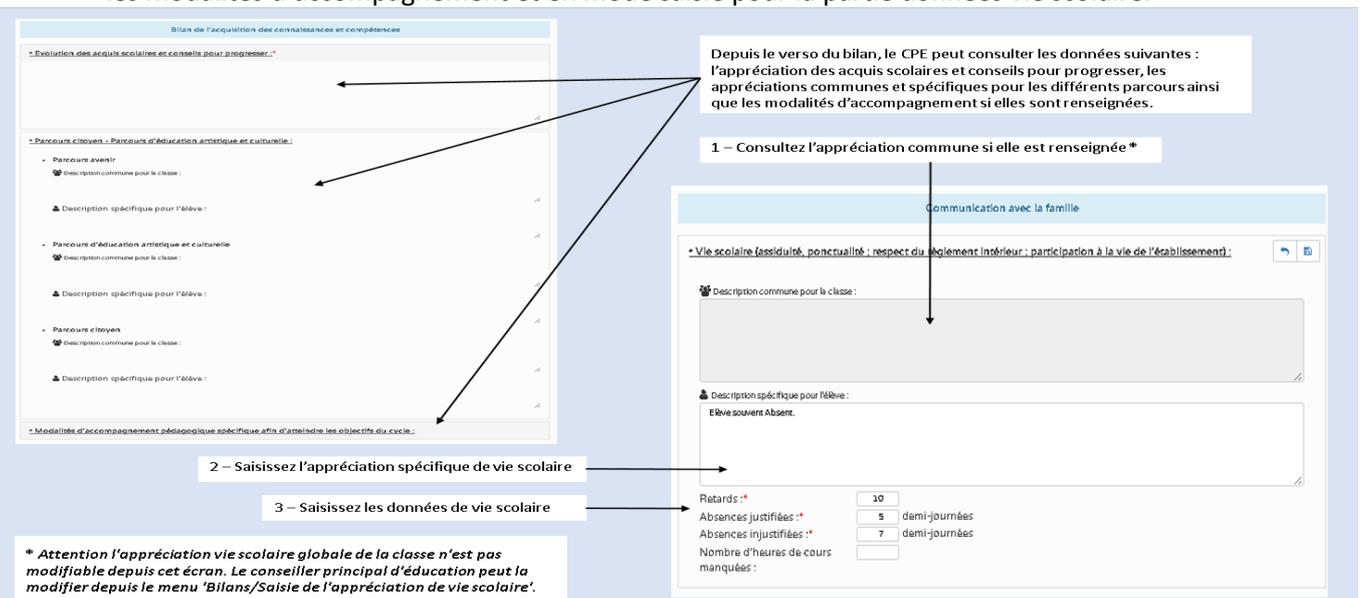
Un écran affichant le bilan périodique de l'élève en recto/verso s'ouvre, permettant ainsi l'accès au :

- Recto du bilan en mode consultation uniquement



Depuis le recto du bilan, le CPE peut consulter les données des acquis scolaires si elles sont saisies ou importées : moyennes élève, moyennes de la classe et les appréciations des acquis, progrès et difficultés rencontrés,

- Verso en mode consultation en ce qui concerne l'acquisition des connaissances et compétences ainsi que les modalités d'accompagnement et en mode saisie pour la partie données vie scolaire.



Depuis le verso du bilan, le CPE peut consulter les données suivantes : l'appréciation des acquis scolaires et conseils pour progresser, les appréciations communes et spécifiques pour les différents parcours ainsi que les modalités d'accompagnement si elles sont renseignées.

1 – Consultez l'appréciation commune si elle est renseignée *

2 – Saisissez l'appréciation spécifique de vie scolaire

3 – Saisissez les données de vie scolaire

* Attention l'appréciation vie scolaire globale de la classe n'est pas modifiable depuis cet écran. Le conseiller principal d'éducation peut la modifier depuis le menu 'Bilans/Saisie de l'appréciation de vie scolaire'.

Un bandeau de navigation est proposé pour :

1. Afficher le bilan de l'élève précédent ;
2. Afficher le verso du bilan sélectionné.
3. Verrouiller le bilan de l'élève ;
4. Editer le bilan de l'élève ;
5. Afficher le bilan de l'élève suivant ;



B - Saisie de l'appréciation de vie scolaire

Depuis le menu "Bilans/Saisie de l'appréciation de vie scolaire", le Conseiller principal d'éducation peut accéder à la saisie rapide des données de vie scolaire d'une structure.

1 – Sélectionnez le menu 'Saisie de l'appréciation de vie scolaire'

2 – Sélectionnez la division et la période

3 – Cliquez sur le Crayon pour basculer en mode saisie/modification

4 – Saisissez l'appréciation de vie scolaire commune à la classe

5 – Saisissez les données ainsi que l'appréciation spécifique de vie scolaire de chaque élève

6 – Sauvegardez / annulez la saisie avec l'icône disquette/ flèche retour

A savoir que les champs contenant un astérisque rouge * sont obligatoires

	Revenir*	Absences justifiées (en demi-journées)	Absences injustifiées (en demi-journées)	Nombre d'heures de cours manquantes	Commentaire	Statut
AI	30	5	7		Élève absent	
BI					Saisie l'appréciation de vie scolaire de l'élève	
BI					Saisie l'appréciation de vie scolaire de l'élève	
BI					Saisie l'appréciation de vie scolaire de l'élève	
BI					Saisie l'appréciation de vie scolaire de l'élève	
BI					Saisie l'appréciation de vie scolaire de l'élève	

Foire aux questions

👉 Quel rôle a le Conseiller Principal d'Education dans LSUN ?

- Saisie des données vie scolaires des élèves ;
- Saisie des appréciations vie scolaire spécifique aux élèves et commune pour la structure
- Consultation des bilans de tous les élèves de l'établissement.

